



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le 21 juillet 2017 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire  
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2  
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4  
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2017
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – Participation de la Ville sur une base collective de MRC
- 7 Urbanisme
  - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 281, 36, avenue d'Anjou – Empiètement d'un garage en cour avant
  - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 281, 36, avenue d'Anjou – Empiètement d'un muret en cour arrière
  - 7.3 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 736, 8, avenue de Guyenne – Dimensions d'un quai
  - 7.4 P.I.I.A. – Lot 5 508 143, 30, avenue des Alouettes – Construction d'un garage isolé
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Embauche d'un salarié temporaire
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Aucun sujet à traiter



No de résolution  
ou annotation

- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

2017-07-086

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-087

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2017 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 juin 2017 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-088

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 21 juillet 2017 au montant de 589 064.28 \$ dont :

- 442 617.48 \$ sont des comptes payés;
- 146 446.80 \$ sont des comptes à payer, le chèque numéro 8480 est retenu jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

2017-07-089

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – PARTICIPATION DE LA VILLE SUR UNE BASE COLLECTIVE DE MRC**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a adhéré au programme Municipalité amie des aînés (MADA) par la résolution numéro 2012-02-017;

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Pays-d'en-Haut a bénéficié d'une subvention du Ministère de la Famille et des Aînés pour embaucher une ressource afin d'assister les municipalités et villes constituantes de la MRC dans la démarche MADA;

**CONSIDÉRANT** que le Plan d'action MADA de la Ville d'Estérel fut adopté le 19 septembre 2014 par la résolution numéro 2014-09-093;

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Pays-d'en-Haut désire déposer un projet suite à l'appel de projets pour la démarche Municipalité amie des aînés lancé par le Ministère de la Famille le 16 juin 2017 et que la Ville d'Estérel est intéressée à se joindre à la MRC;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

**PARTICIPE** à la demande de la MRC des Pays-d'en-Haut au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) sur une base collective dans le volet *Mise à jour, édition 2017-2018*;

**ACCEPTÉ** que les travaux soient réalisés sous la coordination de la MRC des Pays-d'en-Haut;

**DÉSIGNE** Monsieur Roger Martel à titre d'élu responsable du dossier « Aînés ».

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**



No de résolution  
ou annotation

2017-07-090

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 281,  
36, AVENUE D'ANJOU – EMPIÈTEMENT D'UN GARAGE EN COUR  
AVANT**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 281, soit le 36, avenue d'Anjou;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet d'autoriser un empiètement en cour avant d'un garage situé à 10.20 mètres (Sud-Est) et à 9.66 mètres (Nord-Est) de la ligne de lot alors que la marge avant doit être de 15 mètres selon la réglementation, créant ainsi un empiètement de 4.80 et 5.34 mètres dans la marge avant;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU17-0703, recommande le refus de la demande de dérogation mineure numéro 2017-0001 pour régulariser l'implantation d'un garage existant telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal Accès, LE journal des Pays-d'en-Haut en date du 21 juin 2017 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire n'est reçu;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ACCORDE** la dérogation mineure demandée numéro 2017-0001 pour régulariser l'implantation d'un garage existant telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-091

7.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 281,  
36, AVENUE D'ANJOU – EMPIÈTEMENT D'UN MURET EN COUR  
ARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 281, soit le 36, avenue d'Anjou;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet d'autoriser un empiètement d'un muret en cour arrière situé à 12.94 mètres de la ligne des hautes eaux alors qu'une zone de non-construction de 15 mètres est prévue par la réglementation, créant ainsi un empiètement de 2.06 mètres dans la zone de non-construction de 15 mètres;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU17-0704, recommande le refus de la demande de dérogation mineure numéro 2017-0003 pour régulariser l'implantation d'un muret telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*



No de résolution  
ou annotation

(L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal Accès, LE journal des Pays-d'en-Haut en date du 21 juin 2017 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire n'est reçu;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

**ACCORDE** la dérogation mineure demandée numéro 2017-0003 pour régulariser l'implantation d'un muret telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-092

7.3 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 736, 8, AVENUE DE GUYENNE – DIMENSIONS D'UN QUAI**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 736, soit le 8, avenue de Guyenne;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet d'autoriser l'installation d'un quai d'une longueur de 26.2 mètres, alors que la réglementation prévoit une longueur maximale de 15 mètres, donc 11.2 mètres excédentaires à la norme, d'autoriser une superficie de 54.25 mètres carrés pour le quai, alors que la réglementation prévoit une superficie maximale de 41 mètres carrés, donc 13.25 mètres carrés excédentaires à la norme, d'autoriser une largeur de 8.53 mètres, alors que la réglementation prévoit une largeur de 6 mètres, donc 2.53 mètres excédentaires;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU17-0705, recommande le refus de la demande de dérogation mineure numéro 2017-0005 pour autoriser l'installation d'un quai dérogatoire telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal Accès, LE journal des Pays-d'en-Haut en date du 14 juin 2017 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** que deux personnes font des commentaires au sujet de la demande, soit le demandeur lui-même ainsi que sa voisine qui s'oppose à ce que le Conseil accorde la dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**REFUSE** la dérogation mineure demandée numéro 2017-0005 pour



No de résolution  
ou annotation

autoriser l'installation d'un quai dérogatoire telle que présentée par le requérant.

Les Conseillers Messieurs Michael Ray et  
Bruce Zikman votent contre l'adoption de cette résolution

Adoptée à la majorité des Conseillers

2017-07-093

7.4 **P.I.I.A. – LOT 5 508 143, 30, AVENUE DES ALOUETTES –  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE ISOLÉ**

**CONSIDÉRANT** la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour un garage isolé;

**CONSIDÉRANT** que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

**CONSIDÉRANT** que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Brochure des portes de garage;
- Description et images du revêtement extérieur et de la toiture;
- Échantillon de bois;

**CONSIDÉRANT** que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU17-0706, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un garage isolé tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2017-07-094

8.1 **EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur temporaire;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Cédric Irmer Longtin pour combler ce poste;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

**EMBAUCHE** Monsieur Cédric Irmer Longtin à titre de salarié temporaire



No de résolution  
ou annotation

au poste de chauffeur-opérateur.

Adoptée à l'unanimité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**


12. **AUTRES SUJETS**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 59, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité



Jean-Pierre Nepveu  
Maire



Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier

*Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*

2017-07-095



No de résolution  
ou annotation

